Conditions Générales de Vente

plus H GmbH & Co. KG

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les
relations contractuelles entre
plus H GmbH & Co. KG, Ahornstraße 59, 08525 Plauen, Allemagne
– ci-après dénommée „**plus H**“ –
et
les clients désignés au § 2 du contrat
– ci-après dénommé « **client** » –
qui sont conclus dans le cadre de contrats de vente.

§ 1
Champ d'application, définitions

(1) Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent exclusivement à la relation commerciale entre plus H et le client, dans leur version en vigueur au moment de la commande, sauf modification convenue par écrit entre le client et plus H. Les présentes Conditions Générales ne s'appliquent pas à la relation commerciale entre plus H et le client. Les conditions générales divergentes ou conflictuelles du client ne sont pas reconnues, sauf si plus H les accepte expressément par écrit.

(2) Notre offre s'adresse exclusivement aux clients commerciaux et aux entreprises.

(3) Le client sera informé par écrit, par fax ou par e-mail de toute modification des présentes conditions générales. Si le client n'élève pas d'objection à cette modification dans un délai de 4 semaines après réception de la notification par écrit, par fax ou par e-mail, les modifications seront réputées acceptées par le client. Le client sera informé séparément de son droit d'opposition ainsi que des conséquences juridiques du silence en cas de modification des conditions générales.

§ 2
Inscription en tant qu'utilisateur

(1) L'inscription du client en tant qu'utilisateur dans le système commercial de plus H est gratuite.

(2) Il n'existe aucun droit à l'accès au système commercial de plus H. Seuls les entrepreneurs au sens de l’§ 14 du Code civil allemand (BGB) sont autorisés à participer. L'inscription n'est possible qu'après présentation de l'extrait du registre du commerce. À la demande de plus H, le client devra envoyer à plus H une copie de sa carte d'identité ou communiquer son numéro de TVA intracommunautaire et fournir les mentions au registre du commerce.

(3) Lors de l'inscription, le client reçoit un nom d'utilisateur personnel ainsi qu'un mot de passe. Le client est tenu de conserver le mot de passe secret et de ne le communiquer à des tiers sous aucune circonstance.

§ 3
Protection des données

(1) Toutes les données personnelles fournies par le client (civilité, nom, adresse, date de naissance, numéro de TVA intracommunautaire, adresse e-mail, numéro de téléphone, numéro de fax, coordonnées bancaires, numéro de carte de crédit, etc.) seront utilisées par plus H exclusivement conformément aux dispositions légales en vigueur en matière de protection des données (actuellement : RGPD, nouvelle loi fédérale allemande sur la protection des données et loi saxonne sur la protection des données).

(2) Les données personnelles du client, dans la mesure où elles sont nécessaires à la conclusion, à l'exécution ou à la modification de la relation contractuelle (données de gestion), ne seront utilisées par plus H que pour l'exécution des contrats de vente conclus entre plus H et le client, par exemple pour la livraison des marchandises à l'adresse indiquée par le client.

(3) Toute autre utilisation des données par plus H ou ses fournisseurs ne sera effectuée que dans les cas suivants :

- Info de localisation des magasins sur le site web des marques distribuées par plus H avec les adresses détaillées (permet aux consommateurs finaux de trouver le magasin le plus proche proposant les produits concernés).

- Newsletter (informations mensuelles sur les nouveautés et tendances des produits plus H, etc.).

- Autres informations concernant la gamme de produits plus H (dates de salons professionnels, informations promotionnelles, etc.).

Les données seront supprimées dans les délais légaux applicables. Le traitement des données au sens du présent paragraphe (2) s'effectue sur la base du consentement volontaire du client. Le consentement peut être refusé sans conséquence négative ou révoqué à tout moment avec effet pour l'avenir. Adresse de contact : E-mail : info@plus-h.de En cas de révocation, toutes les données seront supprimées par plus H dès réception de la déclaration de révocation, sauf obligation légale de conservation.

(4) Les données personnelles du client nécessaires à la réalisation et à la facturation des services proposés par plus H (données d'utilisation) sont initialement utilisées exclusivement pour l'exécution des contrats de vente conclus entre plus H et le client. Ces données d'utilisation comprennent notamment les caractéristiques permettant d'identifier le client en tant qu'utilisateur, les informations relatives au début et à la fin ainsi qu'à l'étendue de l'utilisation respective, et les informations concernant les (télé-)médias utilisés par le client en tant qu'utilisateur. Par ailleurs, plus H utilise ces données d'utilisation à des fins publicitaires, d'études de marché ou pour l'adaptation des (télé-)médias en fonction de la demande, afin de créer des profils d'utilisation à l'aide de pseudonymes. Le client est en droit et a la possibilité de s'opposer à cette utilisation de ses données d'utilisation par écrit ou par voie électronique. En aucun cas, les profils d'utilisation ne seront fusionnés avec les données correspondantes.

(5) Plus H utilise et stocke des cookies. Le client consent à l'utilisation et au stockage des cookies. Le client est en droit et a la possibilité de s'opposer à l'utilisation ou au stockage des cookies par écrit ou par voie électronique.

(6) Le clic sur le bouton J'aime de Facebook entraîne la collecte de données personnelles d'un visiteur du site web par le biais d'un plug-in, leur transmission à Facebook et leur association au compte du visiteur. Le client consent à la transmission de données personnelles à Facebook. Par précaution, plus H informe le client que Facebook se réserve de vastes droits dans ses conditions générales. Ainsi, Facebook peut non seulement utiliser ces données à des fins publicitaires, mais aussi les transmettre et les commercialiser auprès de tiers. Plus H n'a aucune influence sur ces réglementations.

(7) Par ailleurs, nous renvoyons le client à l'information sur la protection des données de plus H, disponible à l'adresse suivante : <http://www.plus-h.de/cms/datenschutz.html>. En cas de contradiction, les dispositions du présent contrat prévalent.

§ 4
Conclusion du contrat

(1) La présentation des marchandises par plus H ne constitue pas une offre contraignante. Les informations concernant les services et les prix proposés par plus H sont non contraignantes et peuvent être modifiées. Seule la commande des marchandises par le client constitue une offre contraignante au sens de l'§ 145 du Code civil allemand (BGB). L'acceptation de cette offre par plus H intervient par une confirmation de commande explicite par e-mail ou, au plus tard, par l'envoi des marchandises au client.

(2) Le contrat est régi par le droit allemand.

§ 5
Livraison, disponibilité des marchandises

(1) Les délais de livraison indiqués par plus H sont indicatifs et peuvent être modifiés.

(2) Plus H livre généralement les marchandises dans un délai de 1 à 3 jours ouvrés après confirmation de la commande. Ce délai peut être prolongé en cas d'obstacles imprévisibles au moment de la conclusion du contrat, pour lesquels plus H n'est pas responsable (par exemple, indisponibilité des marchandises), jusqu'à la résolution de ces obstacles et/ou la réapprovisionnement des marchandises commandées.

(3) Le client sera informé sans délai du début et de la fin de ces obstacles et/ou de l'indisponibilité des marchandises. Dans ces cas, plus H se réserve le droit de résilier le contrat ou de fournir le service.

(4) Plus H livre dans le monde entier, que le client dispose d'une adresse de facturation en Allemagne ou dans un État membre de l'Union européenne, ou encore dans un pays tiers.

§ 6
Transfert des risques ; emballage

(1) Le chargement et l'expédition des marchandises s'effectuent sans assurance, aux risques et périls du client.

(2) Le risque de perte ou de détérioration accidentelle des marchandises est transféré au client conformément à l'§ 447, alinéa 1 du BGB dès la remise à l'entreprise de transport, au plus tard dès la sortie des marchandises de l'entrepôt.

(3) Les emballages conformes à la loi sur les emballages (VerpackG) ne sont pas repris et doivent être éliminés par le client à ses frais.

(4) En cas de retard d'expédition à la demande du client ou pour d'autres raisons imputables au client, les marchandises sont stockées aux frais et risques du client. Toutefois, plus H n'est pas tenue de procéder à ce stockage. La notification de disponibilité pour expédition équivaut à l'expédition.

§ 7
Réserve de propriété ; compensation

(1) Les marchandises restent la propriété de plus H jusqu'au paiement intégral de toutes les créances de plus H envers le client résultant de cette relation contractuelle. Si le client est en retard de paiement depuis plus de 10 jours, plus H se réserve le droit de résilier le contrat et d'exiger la restitution des marchandises.

(2) Le client est autorisé à revendre les marchandises sous réserve de propriété dans le cadre de son activité commerciale habituelle. Dans ce cas, le client cède dès à présent à plus H toutes les créances résultant d'une telle revente, à hauteur de la valeur facturée par plus H, que la revente intervienne avant ou après une éventuelle transformation des marchandises livrées sous réserve de propriété.

(3) Sans préjudice du droit de plus H de recouvrer elle-même la créance, le client conserve le droit de recouvrer la créance. Dans ce contexte, plus H s'engage à ne pas recouvrer la créance tant que le client respecte ses obligations de paiement, qu'aucune procédure d'insolvabilité ou similaire n'a été engagée à son encontre et qu'il n'y a pas eu de cessation de paiements. Si les garanties mentionnées ci-dessus excèdent de plus de 10 % les créances à garantir, plus H sera tenue, à la demande du client, de libérer les garanties selon son choix.

(4) Si les marchandises sous réserve de propriété sont transformées par le client en un nouvel objet mobilier, cette transformation s'effectue pour le compte de plus H sans que celle-ci n'y soit tenue ; le nouvel objet devient alors la propriété de plus H. En cas de transformation avec des marchandises n'appartenant pas à plus H, plus H acquiert la copropriété du nouvel objet au prorata de la valeur des marchandises sous réserve de propriété par rapport aux autres marchandises au moment de la transformation. Si les marchandises sous réserve de propriété sont combinées, mélangées ou fusionnées avec des marchandises n'appartenant pas à plus H (conformément aux §§ 947 et 948 du BGB), plus H devient copropriétaire selon les dispositions légales. Si le client devient propriétaire exclusif par combinaison, mélange ou fusion, il cède dès à présent à plus H la copropriété au prorata de la valeur des marchandises sous réserve de propriété par rapport aux autres marchandises au moment de la combinaison, du mélange ou de la fusion. Dans ces cas, le client doit stocker gratuitement l'objet détenu ou en copropriété par plus H, qui est également considéré comme une marchandise sous réserve de propriété au sens des présentes conditions.

(5) Le client ne peut compenser ses dettes qu'avec des créances reconnues par plus H ou établies judiciairement. Cette restriction ne s'applique pas aux créances en compensation pour vice de conformité fondées sur la même relation contractuelle que la créance de plus H.

(6) Le client n'est autorisé à exercer un droit de rétention que dans la mesure où sa créance est fondée sur la même relation contractuelle.

§ 8
Prix et frais de livraison

(1) Tous les prix indiqués par plus H sont hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable. La TVA en vigueur au jour de la facturation sera indiquée séparément sur la facture au taux légal.

(2) Plus H prend en charge les frais d'emballage, de transport et autres frais de livraison.

(3) Les frais de livraison estimés sont indiqués au client dans le formulaire de commande et sont à sa charge. Une vue d'ensemble est disponible à l'adresse suivante : <https://shop.plus-h.de/cms/versandkosten.html>

§ 9
Modalités de paiement

(1) Le paiement du prix d'achat est exigible immédiatement à la conclusion du contrat (à partir de la confirmation de commande ou de la date de livraison). Si la date d'échéance du paiement est déterminée par le calendrier, le client est déjà en retard s'il ne respecte pas cette date. Dans ce cas, il devra à plus H les intérêts de retard légaux (actuellement 9 points de pourcentage au-dessus du taux d'intérêt de base).

(2) L'obligation du client de payer des intérêts de retard n'exclut pas que plus H puisse réclamer d'autres dommages-intérêts résultant du retard.

(3) Plus H se réserve le droit d'exiger un paiement anticipé (virement bancaire) ou un paiement à la livraison pour tous les nouveaux clients.

(4) Si le client est en retard dans le paiement d'une facture, en tout ou en partie, plus H se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts pour retard. Pour chaque rappel, plus H peut facturer des frais de rappel de 7,50 €, mais uniquement pour un maximum de 2 relances par incident. Le droit du client de prouver qu'un préjudice inférieur, voire aucun préjudice, n'a été subi reste réservé.

§ 10
Garantie ; reprise ; recours de l'entrepreneur

(1) En cas de vice de conformité des marchandises livrées, le client a droit à une exécution forcée (réparation ou remplacement). Le choix de la forme d'exécution forcée revient à plus H. Si l'exécution forcée échoue, le client peut demander une réduction du prix ou résilier le contrat.

(2) Préalable à tout droit à garantie : le client doit respecter les obligations d'examen et de réclamation prévues par l'§ 377 du Code de commerce allemand (HGB). Le délai d'examen et de réclamation est de 3 jours.

(3) L'examen effectué par le client ne peut être que minimal, sous peine de ne pas pouvoir être repris.

(4) Le délai de prescription des droits à garantie pour les marchandises livrées est de 12 mois à compter de la réception des marchandises. Cette disposition ne s'applique pas si des délais plus longs sont prescrits par la loi, par exemple pour les actions récursoires (§ 479, alinéa 1 du BGB).

(5) Les actions récursoires du client contre plus H au sens des §§ 478 et 479 du BGB n'existent que si la réclamation du consommateur était fondée et uniquement dans la limite légale, mais pas pour les dispositions de bonne volonté non convenues avec le vendeur. Elles supposent en outre le respect par le client de toutes ses propres obligations, notamment l'obligation de signaler les vices.

(6) Plus H n'accepte le retour des marchandises mal livrées ou commandées par erreur par le client que sous les conditions suivantes :

- Il s'agit d'un article commandé par le client auprès de plus H et la marchandise livrée ne correspond pas à l'article commandé.

- Le client a correctement rempli son obligation d'examen et de signalement des vices conformément à l'§ 377 du HGB dans un délai de 3 jours.

- La marchandise est en parfait état lors de son retour à plus H (notamment, aucun prix client n'est apposé ou ne peut être retiré sans laisser de trace, la marchandise est complète et doit être retournée avec son emballage).

- Les conditions de retour disponibles sur www.shop.plus-h.de dans leur version en vigueur s'appliquent également.

(7) Sont exclus du retour :

- Les commandes spéciales, les articles épuisés, les articles personnalisés, sauf en cas de vice de conformité.

- Les livres, magazines, manuels.

- Les articles sur mesure.

- Les frais de port ne sont remboursés que si le vice est imputable à plus H ou si la marchandise était défectueuse.

(8) Lors de la reprise d'articles, plus H se réserve le droit de déduire les réductions suivantes du prix des marchandises et de les réclamer au client :

- Pour les marchandises reprises par plus H sans obligation légale (à titre commercial) : 50 % du prix des marchandises.

- Dans tous les autres cas : 25 % de la valeur des marchandises, sauf si plus H est responsable de la raison du retour (par exemple, en cas de livraison erronée imputable à plus H).

§ 11
Responsabilité ; retard

(1) Les demandes en dommages-intérêts du client sont exclues, sauf en cas de :

- Préjudice corporel, moral ou matériel (atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé).

- Manquement à des obligations contractuelles essentielles (obligations cardinales) de plus H, de ses représentants légaux ou de ses préposés.

- Faute intentionnelle ou négligence grave de plus H, de ses représentants légaux ou de ses préposés. Les obligations contractuelles essentielles sont celles dont l'exécution est nécessaire à la réalisation de l'objet du contrat.

(2) En cas de manquement à une obligation contractuelle essentielle, plus H n'est responsable que des dommages prévisibles et typiques pour ce type de contrat, si le préjudice résulte d'une simple négligence, sauf pour les demandes en dommages-intérêts du client résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé.

(3) Les restrictions prévues aux paragraphes (1) et (2) s'appliquent également aux représentants légaux et préposés de plus H si des demandes sont directement dirigées contre eux.

(4) Si un retard de livraison imputable à plus H résulte d'un manquement coupable à une obligation contractuelle dont l'exécution est indispensable à la bonne exécution du contrat et sur laquelle le client compte et est en droit de compter, plus H est tenue de réparer le préjudice. Si le retard est dû à une faute de ses représentants ou préposés, plus H est responsable selon les dispositions légales, avec la restriction que la responsabilité est limitée aux dommages prévisibles et typiques.

(5) Dans les autres cas de retard de livraison imputable à plus H, le client peut réclamer une indemnité forfaitaire de 3 % de la valeur de la livraison par semaine complète de retard, sans dépasser 15 % de la valeur de la livraison. Toute autre responsabilité pour retard de livraison imputable à plus H est exclue. Les autres droits et prétentions légaux du client, notamment ceux qu'il peut exercer en plus de la demande en dommages-intérêts pour retard, restent réservés.

(6) Les dispositions de la loi sur la responsabilité du fait des produits restent applicables.

(7) La transmission de données via Internet, e-mail, téléphone ou fax ne peut être garantie sans erreur et/ou disponible en permanence selon l'état actuel de la technique. À cet égard, plus H n'est pas responsable de la disponibilité permanente de ces médias et de son système commercial en ligne.

§ 12
Droits d'auteur ; descriptions et répertoires de produits plus H ; données

(1) Plus H offre au client la possibilité d'utiliser exclusivement les descriptions de produits (y compris les descriptions, numéros EAN/GTIN) et le répertoire électronique des articles (« plusH article directory ») créés par plus H, uniquement dans le cadre de la vente et de la revente des articles commandés auprès de plus H. Toute utilisation à d'autres fins est expressément interdite.

(2) Le répertoire des articles plus H (sous forme papier ou numérique) contient notamment des photos, descriptions d'articles, codes EAN, numéros GTIN, informations sur les fabricants, tableaux de prix incluant les prix de vente conseillés pour les articles des différents fabricants disponibles chez plus H. Le client n'est pas autorisé à utiliser le répertoire des articles plus H à d'autres fins. Il n'a aucun droit à l'exhaustivité, à l'exactitude, à un contenu, une étendue, une composition, une structure ou une maintenance/extension spécifiques du répertoire des articles.

(3) Plus H se réserve le droit de limiter ou de retirer totalement à tout moment le droit d'utilisation du répertoire des articles et des désignations de produits accordé au client, que ce soit dans le temps ou sur le fond.

§ 13
Dispositions finales

(1) Les contrats conclus entre plus H et les clients sont régis par le droit de la République fédérale d'Allemagne, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

(2) Le lieu d'exécution ainsi que le tribunal compétent exclusif pour tous les litiges découlant des relations contractuelles entre le client et plus H est le siège social de plus H, à condition que le client soit un commerçant ou une personne morale de droit public.

(3) Si une ou plusieurs dispositions du présent contrat sont ou deviennent nulles ou contraires aux dispositions légales, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions du contrat.